

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 020-2016
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☒
N° d'affaire: 2016.RRGR.65

Déposée le: 18.01.2016

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Kohler (Spiegel b. Bern, PLR) (porte-parole)

Cosignataires: 8

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 808/2016 du 29 juin 2016
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: -
Proposition du Conseil-exécutif: **Vote point par point**

Point 1: Adoption et classement
Point 2: Rejet
Point 3: Rejet



Réforme de l'enseignement du français à l'école obligatoire

Le Conseil-exécutif est chargé des mandats suivants :

1. Prendre des mesures pour qu'on s'attache de nouveau, dans l'enseignement du français à l'école germanophone bernoise, à l'assimilation du vocabulaire et à une connaissance solide des règles de grammaire, pour que les élèves soient capables de s'exprimer correctement à l'oral et à l'écrit.
2. Entreprendre rapidement l'évaluation des nouveaux manuels de français. Réintroduire sinon, provisoirement ou définitivement, le manuel Bonne Chance, après si nécessaire un toilettage.
3. Commander une expertise à des linguistes pour analyser la forme, la didactique et l'adéquation des méthodes actuelles d'enseignement du français ainsi que des nouveaux manuels (« Mille Feuilles » et « Clin d'œil »). L'expertise déterminera également si le niveau des

élèves est suffisant pour passer au gymnase ou dans la formation professionnelle. Enfin, la compétitivité dans le contexte européen sera également traitée.

Développement :

1.

La maîtrise d'une langue étrangère ou d'une deuxième langue nationale est un atout de taille pour trouver un travail, mais aussi pour le quotidien. L'enseignement doit donc se faire avec des outils didactiques et selon des méthodes adaptés pour que les élèves puissent s'exprimer correctement à l'écrit et à l'oral.

L'enseignement du français suscite des critiques de plus en plus vives de la part des membres du corps enseignant, des entreprises d'apprentissage et des parents. Les méthodes d'enseignement ne sont manifestement plus adaptées, les élèves s'expriment mal en français, ils ignorent les règles les plus élémentaires de la grammaire. Mais la Direction de l'instruction publique minimise sans faire son autocritique ni entreprendre quoi que ce soit.

Il faut rapidement entreprendre des réformes, faute de quoi la formation gymnasiale, la formation professionnelle et la formation continue en subiront les conséquences, y compris dans les HES et à l'Université.

D'après les enseignants et enseignantes de français, les élèves arrivent en secondaire 1 avec un niveau nettement inférieur à celui d'il y a quelques années, en dépit du fait que le français est maintenant enseigné dès la troisième année et que les leçons sont nettement plus nombreuses. Exception faite des stratégies d'apprentissage, ce qui leur manque manifestement, ce sont des connaissances de base bien assimilées de vocabulaire, grammaire, syntaxe et prononciation.

2.

Manifestement, l'élève est aujourd'hui autonome dans l'apprentissage du français ; il peut travailler seul, en binôme ou en groupe. L'enseignant ou l'enseignante est là pour corriger, avec peu de succès semble-t-il. Les responsabilités sont pour ainsi dire déléguées à l'enfant. On ne me fera pas croire que l'enfant peut apprendre une langue étrangère tout seul, en s'amusant.

L'assimilation du vocabulaire de base exigeait autrefois un apprentissage sérieux et des exercices à répétition. Les manuels d'aujourd'hui suscitent des critiques récurrentes : ils ne préparent pas à l'usage du français hors de l'école, ils sont mal conçus, ne contiennent pas suffisamment d'exercices d'approfondissement et accordent trop peu d'importance à la structure de la langue et au vocabulaire.

3.

Dans sa stratégie concernant l'enseignement des langues à l'école obligatoire, la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) affirmait il y a des années : « La Suisse doit demeurer concurrentielle à l'échelle européenne. Elle doit prendre acte des objectifs ambitieux des programmes d'apprentissage des langues soutenus par le Conseil de l'Europe ou déjà développés dans l'Union européenne ». Si, dans le rapport d'évaluation 2013/2014 de l'Institut de recherche et de documentation pédagogique, un cinquième seulement des enseignants et enseignantes de français estiment que les élèves ont les connaissances requises par Passepartout quand ils passent du primaire au secondaire 1, alors on peut douter que la Suisse soit

« concurrentielle à l'échelle européenne ». Car autrement dit, 80 pour cent des enseignants et enseignantes interrogés trouvent que les élèves qui arrivent en secondaire 1 n'ont pas les connaissances nécessaires en français !

Réponse du Conseil-exécutif

La présente motion porte sur un domaine ressortissant exclusivement au Conseil-exécutif (motion ayant valeur de directive). Le gouvernement dispose ainsi d'une latitude relativement grande en ce qui concerne le degré de réalisation des objectifs fixés, les moyens à mettre en œuvre et les modalités pratiques. Il lui appartient de décider en dernier ressort.

L'avancement et le renouvellement de l'enseignement des langues étrangères sont mis en œuvre dans l'ensemble de la Suisse conformément à la stratégie nationale pour le développement de l'enseignement des langues établie en 2004 par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Alors que l'ordre dans lequel sont introduites les langues étrangères obligatoires a été adopté de façon unanime dans la partie francophone du pays, les cantons germanophones connaissent deux modèles : la Suisse centrale et la Suisse orientale commencent par l'anglais, alors que les cantons limitrophes de la Suisse romande introduisent d'abord le français. Les cantons de Berne, de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne, de Fribourg, de Soleure et du Valais se sont regroupés en 2006 et ont mis en place ensemble le projet Passepartout pour l'avancement et le renouvellement de l'enseignement du français et de l'anglais. L'arrêté du Grand Conseil du 27 mars 2007 (adhésion à l'accord intercantonal) et l'arrêté du Grand Conseil du 20 mars 2014 (prolongation de l'accord intercantonal) constituent la base légale de la participation du canton de Berne à ce projet intercantonal.

Passepartout est un projet qui, au-delà des dix années requises pour sa mise en œuvre, apporte une contribution déterminante au développement de l'enseignement et de la qualité dans l'apprentissage des langues étrangères à l'école obligatoire. Le manuel de français élaboré par Schulverlag plus AG sur mandat des cantons participant au projet suppose une adaptation de la didactique des langues étrangères et, partant, répond aux critiques souvent formulées à l'encontre des compétences en français des élèves en fin de scolarité obligatoire, à savoir que ces derniers étaient certes capables d'écrire des textes simples et d'appliquer les règles grammaticales, mais qu'ils n'étaient guère en mesure de comprendre des textes complexes et de parler français. L'objectif de l'avancement et du renouvellement de l'enseignement des langues étrangères à l'école obligatoire consiste à développer un multilinguisme fonctionnel qui se traduit, non pas par des connaissances parfaites du français et de l'anglais, mais par la capacité à comprendre et à se faire comprendre en fonction de l'âge et de la situation. Par ailleurs, les élèves acquièrent des stratégies d'apprentissage et une conscience des langues qui en facilitent l'apprentissage même après l'école obligatoire.

Dans le projet Passepartout, différents domaines sont évalués. L'évaluation de la formation continue a lieu conformément aux prescriptions des diverses hautes écoles pédagogiques et est effectuée, pour le canton de Berne, par l'*Institut für Weiterbildung und Medienbildung (IWM)* de la PHBern. La qualité et l'adéquation des moyens d'enseignement sont quant à elles évaluées tous les ans par l'Institut de recherche et de documentation pédagogique (irdp), sur mandat de la direction générale du projet. Enfin, l'Institut de plurilinguisme de l'Université de Fribourg évalue

l'enseignement des langues étrangères dispensé selon les modalités du projet Passepartout et la réalisation des objectifs d'apprentissage.

Point 1

Le projet Passepartout, regroupant six cantons, est suivi au niveau intercantonal et au sein de chaque canton participant par différents organes. Il suscite à la fois des réactions positives et des critiques de la part des acteurs du terrain. Les critiques en particulier sont recueillies et discutées à tous les niveaux, avant que des mesures soient prises et coordonnées. Au besoin, le canton de Berne peut prendre des mesures spécifiques le concernant. Des aides à la mise en œuvre en matière d'évaluation ont par exemple été développées dans le cadre du projet Passepartout à l'intention des enseignants et enseignantes bernois.

L'enseignement des langues a considérablement évolué. Celui du français et de l'anglais dispensé dans le cadre du projet Passepartout se fonde sur des connaissances actuelles relatives à la manière dont les enfants apprennent les langues. On doit pouvoir attendre des enseignants et enseignantes de langues étrangères qu'ils se familiarisent avec cette nouvelle didactique et les nouveaux moyens d'enseignement. La Direction de l'instruction publique est toutefois prête à les soutenir dans leur travail.

Les supports d'enseignement pour la 10^e et la 11^e année HarmoS seront par exemple adaptés une nouvelle fois en raison du manque de différenciation interne déploré entre la version B (exigences de base) et la version E (exigences étendues) du manuel *Clin d'œil*. La maison d'édition va en outre introduire une nouvelle rubrique pour le degré secondaire I consacrée au vocabulaire du quotidien, laquelle indiquera où trouver les différents thèmes linguistiques dans *Milles feuilles* et *Clin d'œil*. Un logiciel sera par ailleurs développé et intégré au fichier électronique afin que les élèves puissent exercer ce vocabulaire. Les moyens d'enseignement pour le degré secondaire I seront également dotés d'un tableau de conjugaison et d'exercices supplémentaires. Enfin, le 1^{er} avril 2016, un projet complémentaire intercantonal a été lancé dans le but de permettre aux enseignants et enseignantes d'élèves rencontrant des difficultés scolaires de bénéficier de matériel didactique supplémentaire et de conseils relatifs à la didactique des disciplines.

Les explications formulées ci-dessus montrent que le canton de Berne soutient la demande du motionnaire selon laquelle des mesures doivent être prises pour que l'enseignement du français soit axé sur la durabilité. L'étude des différents thèmes et la réalisation des exercices permettent aux élèves d'acquérir des connaissances en matière de vocabulaire, de grammaire ou encore d'expression orale, qui leur sont utiles pour communiquer.

Point 2

L'essai pilote des moyens d'enseignement pour le français et l'anglais qui ont été élaborés spécialement pour les cantons participant au projet Passepartout est évalué tous les ans par l'Institut de recherche et de documentation pédagogique (irdp), sur la base du mandat d'évaluation qui lui a été confié le 31 mars 2008. Il ne serait guère pertinent de procéder à une évaluation plus étendue. Les acteurs du degré secondaire II estiment que les entretiens menés à la transition entre le degré secondaire I et le degré secondaire II, tels qu'ils existent déjà aujourd'hui, sont plus adaptés. Ceux-ci permettent d'une part à l'école future de savoir quelles compétences ont été acquises et d'autre part à l'école actuelle de découvrir les principales exigences des institutions du degré secondaire II.

Le Conseil-exécutif a été chargé par le parlement de mettre en œuvre l'avancement de l'enseignement des langues étrangères. C'est pourquoi il rejette la demande du motionnaire de remplacer les manuels *Mille Feuilles* et *Clin d'œil*. S'il s'avérait que les objectifs du plan d'études Passepartout n'étaient pas atteints comme escompté, les moyens d'enseignement Passepartout ne seraient pas simplement remplacés. Il faudrait tout d'abord définir précisément les lacunes et déterminer si une adaptation de *Mille Feuilles* et de *Clin d'œil* permettrait ou non de les combler. Si cela ne devait pas être le cas, il conviendrait d'étudier la création d'un nouveau moyen d'enseignement.

Point 3

L'avancement de l'enseignement des langues étrangères se fonde sur des objectifs de formation nationaux (stratégie des langues de la CDIP de 2004) et sur une stratégie nationale (concordat HarmoS de 2007). Ces deux documents s'alignent sur les recommandations correspondantes du Conseil de l'Europe. Les objectifs d'apprentissage et les niveaux de compétences fixés dans le plan d'études Passepartout se basent quant à eux sur le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), à l'instar de ceux définis dans le *Lehrplan 21*. Ainsi, les objectifs des programmes européens sont pris en compte et la stratégie suisse en matière d'apprentissage des langues qui en découle est mise en œuvre.

Le motionnaire fait référence au rapport d'évaluation 2013-2014 réalisé par l'Institut de recherche et de documentation pédagogique concernant les tests pratiques sur les moyens d'enseignement. Selon le dernier rapport d'évaluation 2014-2015 portant sur les tests pratiques effectués en 10^e année scolaire¹, il semble que l'introduction d'un multilinguisme fonctionnel réussisse. La majorité des enseignants et enseignantes de français estiment que *Clin d'œil 8* est un manuel approprié pour leur enseignement, apprécient les contenus et les thèmes adaptés à l'âge et au degré scolaire des élèves et sont satisfaits des objectifs clairs en matière d'enseignement et d'apprentissage. Même si les enseignants et enseignantes indiquent que leurs élèves disposent de moins de connaissances grammaticales et syntaxiques que leurs prédécesseurs, ils relèvent deux évolutions positives : les jeunes ont des compétences linguistiques réceptives plus développées et abordent de nouvelles situations communicationnelles avec plus d'assurance.

Le passage au degré secondaire II des élèves participant au projet Passepartout fait également l'objet d'un suivi. Dans le canton de Berne, les écoles du degré secondaire II s'y préparent actuellement. Dans les gymnases, où ce passage a lieu une année plus tôt que dans les autres écoles, des formations continues ont été organisées et l'examen d'admission de français est en train d'être remanié de sorte qu'il ne porte plus principalement sur la grammaire, mais sur la compréhension et la production écrite et orale. L'arrivée au gymnase des élèves participant au projet Passepartout coïncidera par ailleurs avec l'entrée en vigueur du nouveau plan d'études germanophone pour la formation gymnasiale, qui tient compte des changements engendrés par le projet Passepartout. Une année plus tard, les écoles professionnelles, les écoles de commerce, les écoles de culture générale et les écoles de maturité professionnelle se prépareront aussi à accueillir les élèves ayant participé au projet Passepartout.

¹ Rapport d'évaluation pour l'année scolaire 2014-2015 de l'Institut de recherche et de documentation pédagogique concernant les tests pratiques effectués sur les moyens d'enseignement dans le cadre du projet Passepartout

Pour les raisons qui précèdent, le Conseil-exécutif considère qu'il n'est pas nécessaire de faire expertiser l'enseignement du français dispensé selon les modalités de Passepartout, en sus de l'évaluation externe des test pratiques effectués sur les moyens d'enseignement et de l'évaluation externe prévue du projet.

Destinataire

- Grand Conseil